

Vous êtes un demandeur d'emploi, vous souhaitez participer à une action de recrutement collectif ?

Qu'est-ce que c'est ?

Vous êtes convoqué au sein d'une entreprise recrutant de la main-d'œuvre saisonnière. Vous allez effectuer plusieurs entretiens d'embauche de 5 minutes avec différents employeurs. A l'issue de la journée, l'ANEFA 49 vous fera un retour pour savoir si vous êtes retenus.

Voici le déroulé d'une matinée de recrutement (horaire 8h30 –12h30)

- 8h30 RDV au sein de l'entreprise
- 8h45 présentation de l'entreprise
- 9h20 présentation du poste saisonnier (vidéo support à l'appui)
- 10h visite de l'entreprise
- 10h30 recrutements : temps d'échange de 5 minutes au maximum entre le candidat et l'employeur

Pour participer à l'action :

- Inscription obligatoire auprès de l'ANEFA 49
- Après validation de l'ANEFA vous recevez votre convocation

Documents à fournir :

- CV en plusieurs exemplaires le jour j

UN CONTACT UNIQUE

Clémentine CHAUVEAU

ANEFA 49

02 41 96 75 21

emploi-saisonnier49@anefa.org